

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2020

---

PLFR 2020 - (N° 2758)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF52

présenté par  
M. Saint-Martin, rapporteur général

-----

### ARTICLE 4

A la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« sous son contrôle, pour son compte et en son nom »,

les mots :

« , sous le contrôle, pour le compte et au nom de l'État »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.